

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 29 janvier 2024

Délibération n° 2024.01.06

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 22 janvier 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 22 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT, Gaëlle RAYNAUD et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Annick MONLON et Carole SOULIER.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet : Subvention au collège de Villié-Morgon

Dans le cadre de la convention de partenariat avec le collège de Villié-Morgon, ce dernier sollicite une contribution financière de 530 € pour le financement des sorties et voyages scolaires ainsi que des projets pédagogiques.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention de 530 € au collège de Villié-Morgon.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2024.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

